



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

COMMUNIQUÉ

La FTQ en Commission parlementaire sur le projet de loi n° 28 levant l'urgence sanitaire

Montréal, le 7 avril 2022. – La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) s'interroge sur les véritables intentions du gouvernement avec son projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence. Ce projet de loi, tel que présenté, permettrait au gouvernement de mettre fin à l'urgence sanitaire tout en conservant le droit de maintenir les décrets et arrêtés ministériels selon son humeur, et ce, sans aucune consultation.

« Il y a beaucoup de flous dans ce projet de loi. D'abord, le gouvernement n'a pas besoin d'un projet de loi pour mettre fin à l'urgence sanitaire, il a juste à ne pas la renouveler au terme à la fin des 10 jours comme prévu dans la Loi sur la santé publique. Ensuite, Québec, tout en voulant mettre fin à cette urgence sanitaire, veut se donner le droit d'imposer, sans avoir à le justifier ni à le démontrer, décrets et arrêtés ministériels jusqu'en décembre 2022. Il s'agit d'un déni de démocratie. Quelles sont les véritables intentions du gouvernement ? », questionne le président de la FTQ, Daniel Boyer.

« Est-ce que nous devons comprendre que le gouvernement veut conserver le droit de modifier les conditions de travail des travailleurs et travailleuses sans consultations ni dialogues ? D'agir sans débats à l'Assemblée nationale en passant par-dessus la tête des institutions démocratiques ? Est-ce que le gouvernement a pris le goût de diriger par décrets les deux grands réseaux au point d'en faire une manière de gérer ? Les travailleurs et travailleuses de la santé et de l'éducation seront-ils les seuls à vivre dans l'urgence sanitaire ? À notre avis, la CAQ est en train de jouer un jeu dangereux », ajoute le président de la FTQ.

« Lors de cette urgence sanitaire, toute la gestion des relations de travail du gouvernement a été un échec : annulation des vacances et des congés, réaffectation du personnel et modification sans dialogue des conditions de travail sont des exemples. C'est pourquoi la FTQ demande que les décrets et arrêtés ministériels modifiant les conditions de travail négociées dans les conventions collectives soient abrogés, car ils constituent une entrave aux droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses. En contrepartie, Québec doit amorcer rapidement des négociations de bonne foi afin de convenir, par lettre d'entente, de dispositions assurant que les sommes déjà budgétées

puissent contribuer à l'attraction et à la rétention du personnel », déplore le président, Daniel Boyer.

« Pourtant, au pic de la 5^e vague, les syndicats ont été créatifs et solidaires. Alors que le réseau de la santé était confronté à une grave pénurie de personnel, une réunion extraordinaire entre le ministre Dubé et les représentants syndicaux a permis de trouver des solutions prioritaires à mettre en place. Pourquoi cette réussite ? Parce que nos organisations sont à l'écoute de leurs membres qui sont sur le terrain. Voilà la preuve que le dialogue social et la négociation fonctionnent », ajoute le président.

« Enfin, tous connaissent les problèmes de recrutement et de rétention du personnel, et le gouvernement a fait la preuve par l'absurde que la rémunération est en dessous de ce que le personnel mérite en décrétant des primes pour améliorer la rémunération. Une meilleure rémunération et de meilleures conditions d'exercices d'emplois, c'est ce que nous réclamons depuis des années. Espérons que Québec saura saisir cette main tendue de nos organisations et s'asseoir avec les syndicats afin d'en discuter », de conclure Daniel Boyer.